



ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 12 juin 2025

CAEN

Amphithéâtre du Crédit Agricole Normandie

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués pour les Assemblées Générales Ordinaire et Elective, le jeudi 12 juin 2025 au sein de l'amphithéâtre du Crédit Agricole Normandie à Caen.

Elles sont placées sous la présidence de Romain FERET, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Éric RASTELL, Trésorier Général de la L.F.N.
- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.
- Pierre-Charles BINET, Mohamed BENZAOUZ, Pierre CALARNOU, Stéphane CERDAN, Marina COURTET, Anthony DEROIN, Lilian LEROUX, Nicolas LEVASSEUR, Jennifer LORET, Morgane ONFROY, Sadia SALEM, Valentin SANSON, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.
- BOUCLAGHEM Nourredine, Représentant du District de la Seine-Maritime ; Stéphane HAMON, Président du District de la Manche ; Michel HILLION, Représentant du District de l'Orne ; Bertrand VOISIN, Président du District du Calvados et Éric MOERMAN, Représentant du District de l'Eure.
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.
- Pascal LAFLEURIEL, Directeur Technique Régional,
- Le personnel administratif et technique de la L.F.N.

Étaient excusés :

- Les membres du Comité de Direction : Fabrice BUCHON, Lokman CAKMAK, Bernard CAUCHOIS, Sébastien GOURDEL, Jean-Yves JULIEN, Viano MENDES et Marc ROUTIER.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPEL DES DELEGUES – Kerstie ABERGEL, Directrice Générale de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que le quorum fixé statutairement, pour les Assemblées Générales Ordinaire et Elective : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix, est atteint de telle sorte que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 660 Clubs affiliés, représentant un total de 4245 voix, 410 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (62.12% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2896 voix (68.22% des inscrits).

Kerstie ABERGEL ouvre officiellement cette assemblée et laisse la parole à Romain FERET pour l'introduire.



INTERVENTION DE Romain FERET, Président de la L.F.N.

« Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, Messieurs les Présidents de District et leurs représentants, Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), cher Nicolas, Monsieur MZARI ROSSI, représentant de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES), les représentants du Crédit Agricole Normandie et Normandie Seine, merci de votre présence.

Je ne serai pas très long sur cette entame car nous avons une longue assemblée générale à vivre ensemble et je vous remercie de vous être déplacés en nombre pour cette première et donc sans tarder je donne la parole à Monsieur Rodolphe KLEIN, représentant du Crédit Agricole Normandie que je remercie pour son accueil »



INTERVENTION DE Rodolphe KLEIN-GOUVERNEUR, Responsable communications et Innovations au Crédit Agricole Normandie

« Bonjour à tous, merci beaucoup Président pour cette proposition. Nous sommes ravis de vous accueillir dans nos locaux. On est ravi d'être là parce que le foot est important pour nous, c'est une longue histoire au niveau du groupe, 50 ans de partenariat qu'on vient de fêter récemment. D'ailleurs, la Coupe de France va bientôt s'appeler la Coupe de France Crédit Agricole et donc là aussi, ça vient marquer notre soutien.

Le foot, c'est important pour nous parce que vous êtes tous des bénévoles qui vous engagez au quotidien dans la vitalité des territoires, auprès des jeunes, auprès des moins jeunes. Nous savons que c'est important de soutenir cette dynamique locale et puis effectivement de soutenir tous les footballeurs, nous insistons régulièrement là-dessus. Bonne assemblée générale à tous ».



Le Président Romain FERET reprend la parole pour remercier Sophie HOCHET et Alexandre MARAIS (Crédit Agricole Normandie) pour leur investissement depuis sa prise de fonction en novembre dernier, investissement qui a permis d'assurer la continuité et le bon déroulement de la mandature. Il tient à excuser l'absence d'Aline LOUISY-LOUIS, Vice-Présidente de la Région Normandie, qui n'a pu être présente. Une vidéo est diffusée à cette occasion. Il souligne par ailleurs la qualité des relations entretenues avec la Région, qui a maintenu son soutien sur plusieurs dossiers, notamment celui de la féminisation, avec l'ouverture prévue du pôle mixte en septembre 2025, suite à la validation de la FFF. Il remercie d'ailleurs la présence de Cédric

BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts-de-France de Football et membre du Comité Exécutif de la FFF.

Il cède ensuite la parole à Nicolas MARAIS, Président de la Ligue de Normandie de Handball et du CROS Normandie.

Les 5 districts et la Ligue ont décidé de s'unir au travers de la signature du manifeste d'engagement de Lutte contre les violences sexuelles et sexistes.



INTERVENTION DE Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie
--

« Cette charte contre toutes les formes de violence est une initiative menée conjointement entre le CROS et les services de l'État (DRAJES Normandie et le Préfet de Région). Il est adressé à toutes les associations sportives. Actuellement, il y a 400 clubs sportifs qui ont signé ce manifeste, 22 clubs de football sur toute la Normandie. Je vous invite vraiment à le signer car il permet de recevoir un accompagnement du CROS et des services de l'État et d'accéder à des formations sur l'éthique, la citoyenneté, la lutte contre les violences. Il est important de tous se mobiliser, que ce soit les instances ou les clubs, car c'est collectivement que l'on arrivera à surmonter ces problématiques d'incivilité et de violence qui malheureusement gangrènent aujourd'hui nos sociétés.

Je remercie Romain, Président de la Ligue, pour avoir initié, avec les Présidents de Districts, cette signature commune et j'invite l'ensemble des clubs à scanner et copier le QR-Code pour avoir accès à toutes les informations. »



2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 juin 2025 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N., soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée. Il indique que celui-ci a été publié sur le site de la Ligue et transmis aux clubs le 21 novembre 2024, et qu'en l'absence de remarque, il le propose au vote.

VOTE n°1

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2605 voix
- Sont CONTRE : 203 voix
- Abstentions : 88 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 est adopté à 92.77 % des suffrages exprimés.



3 – BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026 – Éric RASTELL, Trésorier de la L.F.N.

En amont de la présentation, Romain FERET reprend la parole pour adresser ses sincères remerciements aux membres des commissions qui ont poursuivi leur engagement afin d'assurer la continuité des actions, ainsi qu'aux collaborateurs de la Ligue pour leur efficacité et la qualité de leur travail. Il souligne que la période de passation, toujours délicate en raison du changement de méthode et de vision, s'est déroulée dans les meilleures conditions. Au nom du comité de direction, il tient également à remercier Kerstie pour son accompagnement et son soutien auprès des équipes.

Il rappelle également les engagements pris lors de la campagne, soulignant la nécessité d'agir rapidement compte tenu de la durée limitée du mandat. Plusieurs sujets lui tenaient particulièrement à cœur au cours de cette première année.

Il évoque tout d'abord la **suppression de l'acompte sur les licences**, mesure destinée à aligner la trésorerie de la Ligue sur le rythme réel de l'activité sportive. Les objectifs seront désormais fixés en cohérence avec la réalité d'une saison complète.

Il aborde ensuite la **suppression des obligations féminines**, notamment pour les clubs de R3, expliquant que les territoires ruraux étaient défavorisés et que certains clubs entraient en concurrence pour attirer des joueuses, au détriment du bon déroulement des plateaux.

Concernant la **politique de l'arbitrage**, il reconnaît les difficultés rencontrées ces derniers mois. Des ajustements et des recrutements sont prévus afin de renforcer ce secteur, souvent source de frustration pour les clubs.

Il évoque que ces sept premiers mois de mandat ont été intenses et qu'il n'est pas possible de tout transformer immédiatement. Parmi les priorités, il cite l'obtention du **pôle mixte** pour la rentrée, enjeu majeur pour le développement de la pratique féminine et la structuration de la Ligue. Il remercie Cédric pour son accompagnement et souligne l'importance de la validation obtenue auprès de la FFF.

Il reconnaît également une saison sportive difficile pour la Normandie : le Havre s'est maintenu in extremis, tandis que Malherbe, Granville et cinq clubs de N3 ont été relégués, impactant la représentation régionale au niveau national. Dans ce contexte, il réaffirme la volonté de mettre en œuvre des réformes rapidement.

Enfin, il félicite le **FC Dieppe** pour son accession en National 2 ainsi que le **Havre AC** pour son maintien, deux résultats encourageants pour le football normand.

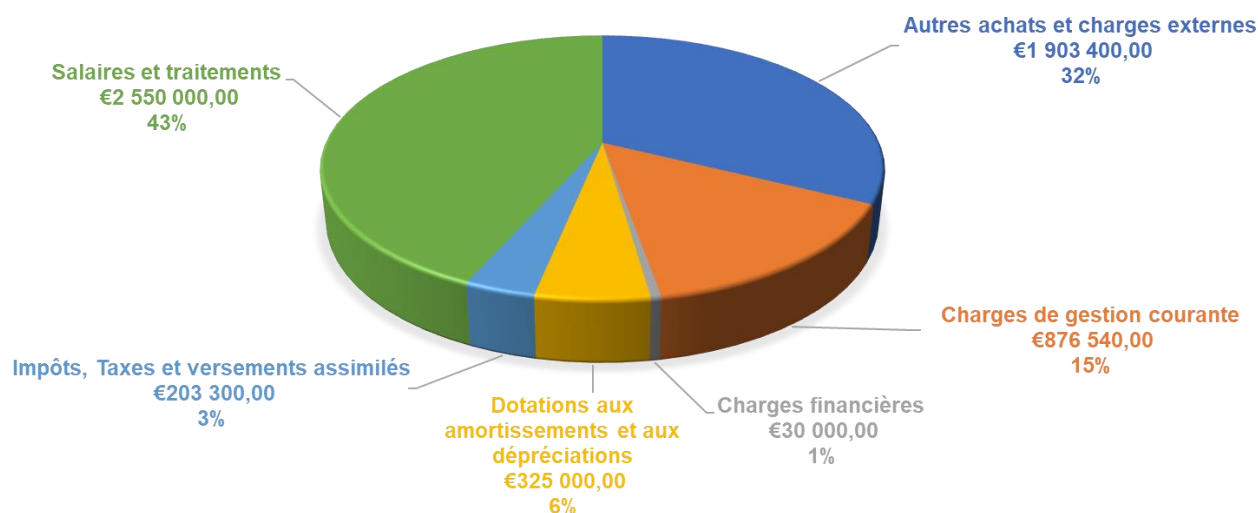
Eric RASTELL rappelle que, lors de la campagne, il avait été proposé de supprimer l'acompte sur les licences, jugé trop tôt dans la saison et impactant fortement la trésorerie des clubs. Dans ce but, un groupe de travail a été constitué, rassemblant des représentants de tous les districts. Suite à ces travaux, le comité directeur a validé la suppression de l'acompte, qui représentait auparavant 50 % ou 80 % du montant selon les années. Cette décision implique un effort de trésorerie de la Ligue, qui sera réalisable à condition que tous les clubs règlent les soldes de la saison 2023-2024 dans les délais.

Le soutien des clubs est donc essentiel pour permettre cette mesure et pour envisager son renouvellement les saisons suivantes. Le paiement du solde de la saison précédente permettra d'absorber la différence de trésorerie et facilitera la gestion des clubs.

Cette décision, validée par le comité directeur le 26 mai, sera opérationnelle pour la saison 2025-2026 et entrera en vigueur dans les prochains jours.

S'agissant du budget prévisionnel, il a été construit sur une hypothèse de 100 000 licenciés, chiffre retenu par prudence pour éviter tout risque de déséquilibre en fin de saison. Il intègre une augmentation de 3€ par licence, jugée raisonnable au regard du coût annuel d'une licence et des augmentations similaires observées dans d'autres sports. Cette hausse n'est pas liée à la suppression de l'acompte, mais vise à assurer l'équilibre budgétaire des années à venir, la part régionale n'ayant pas été modifiée depuis plus de huit ans. Le budget tient également compte de l'ouverture prochaine du pôle espoir mixte, générant des charges supplémentaires mais bénéficiant d'une aide de la Fédération. Enfin, les partenariats et subventions ont été évalués sur la base des chiffres de l'année précédente, avec un travail actif de relance et de développement de nouvelles collaborations par le président et l'équipe salariée de la Ligue.

• Charges prévisionnelles



➤ Charges de personnel 43%

- Personnel administratif 36%
- Personnel technique 64% (ETR + Pôle)

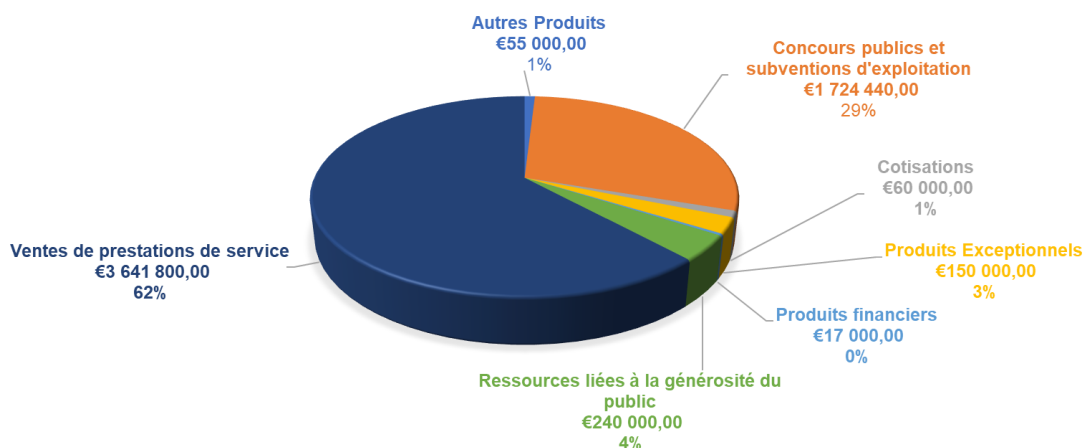
➤ Détail subventions District : 780 000€

- 250 K€ Subvention de fonctionnement
- 310 K€ Relative à la part licences
- 220 K€ Relatifs aux CO LFA

➤ Dotation Amortissements et Provisions

- 215 K€ De Dotations aux amortissements
- 100 K€ Provisions pour risques (2 contentieux RH en cours – 1 datant de la fusion et 1 en appel (gain de cause en 1^{ère} instance mais prudence pour l'appel))

- Recettes prévisionnelles



➤ **Détail des produits exceptionnels**

- 90K€ – reprise des subventions sur 25 ans pour la construction du pôle et du siège – Aides aux contrats aidés, prévoyance, refacturation des frais des organisations fédérales, etc.

➤ **Détail des subventions FFF (1 586 K€) : 29% du budget**

- 275 K€ Fonctionnement
- 300 K€ ETR
- 18 K€ Informaticien
- 440 K€ CO LFA
- 530 K€ Pôle
- 23 K€ Sections sportives

➤ **Partenariat prudent**

- Prise en compte des partenariats signés sans tenir compte des négociations en cours et des espoirs à venir



Intervention de Pascal CHIVART de la JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES qui souhaite connaître le nombre de salariés.

La réponse d'Eric RASTELL est 48 ETP (Equivalent Temps Plein).

Intervention de Jacky BRIFFAUD du NOUVEAU GROUPEMENT S. VER S/MER souhaite savoir si l'augmentation de 3€ concerne toutes les licences.

On lui confirme que ce sera le cas.

Intervention de Sébastien LEPAGE de l'ES DAMVILLE concernant l'affectation précise des 300 à 350 000 euros mentionnés. À quoi cette somme sera-t-elle réellement destinée ?

Il est précisé que les fonds supplémentaires serviront avant tout à équilibrer le budget, certaines incertitudes demeurant quant à certaines recettes. Une réévaluation pourra être faite lors de la clôture des comptes prévue en décembre prochain. Ces ressources supplémentaires sont donc nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire des prochaines saisons.

Monsieur LEPAGE exprime son étonnement, indiquant qu'à la dernière Assemblée générale, le budget semblait tout à fait correct.

Eric RASTELL indique qu'en matière de comptabilité, la présentation d'un bilan peut parfois être orientée selon la manière dont on souhaite exposer la situation. Il précise que certains éléments n'étaient peut-être pas simples à présenter juste avant une assemblée générale électorale. Il ajoute qu'il préfère apporter une réponse complète une fois les chiffres consolidés et définitifs disponibles, à l'issue de l'Assemblée générale de

décembre. À ce moment-là, il invite à reposer la question afin qu'une réponse précise puisse être apportée et que la stratégie budgétaire soit mieux comprise.

VOTE n°2

Budget prévisionnel 2025/2026

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1578 voix
- Sont CONTRE : 1240 voix
- Abstentions : 78 voix

Le budget prévisionnel 2025/2026 est adopté à 56.00% des suffrages exprimés.



4 – MODIFICATIONS AUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE

Avant de débiter la présentation, Kerstie ABERGEL précise que les textes ont été transmis préalablement aux participants, qui ont ainsi pu en prendre connaissance. Compte tenu de leur longueur, un résumé en est présenté dans les diapositives.

Elle indique qu'il est proposé de procéder à des votes par bloc. Toutefois, si certaines dispositions spécifiques (annexes ou autres éléments) nécessitent un vote séparé, les participants sont invités à le signaler. Mme ABERGEL précise que cette organisation a pour objectif de faciliter et d'accélérer le déroulement des travaux de l'Assemblée générale.

• Annexe 4 – Terrains et Installations

Roger DESHEULLES indique que les dispositions concernées étaient disséminées dans plusieurs articles des règlements généraux. Afin d'en améliorer la lisibilité, l'ensemble a été regroupé dans l'annexe 4. Il précise qu'il ne s'attardera pas sur les éléments inchangés, mais souhaite signaler quelques ajustements mineurs apportés pour des raisons de clarté et de cohérence, lesquels seront soumis à l'agrément de l'Assemblée.

Parmi ces précisions figurent notamment :

- la confirmation que les dérogations accordées en début de saison (éclairage, utilisation d'infrastructures, etc.) restent valables jusqu'à la fin de la saison, afin d'éviter les difficultés rencontrées en cours d'exercice ;
- le rappel du rôle du club recevant et du club organisateur ainsi que de la faculté pour l'arbitre ou le délégué d'interdire tout lever de rideau en cas de conditions climatiques défavorables ou de retard de début de match ;
- la clarification des dispositions relatives aux pannes d'éclairage et à l'impraticabilité des terrains (arrêtés municipaux), avec la suppression de la procédure de vérification sur place par la commission des terrains, celle-ci n'étant plus adaptée au regard du pouvoir de police du maire dans sa commune.

Il rappelle enfin que la règle selon laquelle, après deux reports pour cause d'arrêtés municipaux, le match est inversé, demeure inchangée. Pour les rencontres de coupe, cette inversion s'applique dès le premier report, conformément aux dispositions déjà votées.

Il précise en conclusion qu'il ne s'agit pas de modifications substantielles, mais d'une mise à jour et d'une harmonisation des textes existants.

Il laisse la parole à Léo RIVIERE pour présenter ensuite deux nouvelles dispositions introduites à l'article 1.3. :

- La première concerne les compétitions seniors régionales (R1, R2 et R3) : il est désormais obligatoire d'utiliser le terrain d'engagement. Cette pratique, déjà largement observée, est à présent formalisée dans le règlement. L'utilisation d'un autre terrain ne sera désormais possible que sous certaines conditions, notamment en cas d'arrêté municipal ou lorsque le terrain est mobilisé par une équipe de niveau supérieur.
- La seconde disposition vise à combler un vide juridique identifié pour les deux dernières journées de championnat. Dans la mesure où ces journées doivent être disputées simultanément, une inversion automatique sera désormais imposée si le club concerné ne peut pas disposer d'un terrain de repli à la suite d'un arrêté municipal.

Il précise qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, les deux dernières journées se déroulant généralement au mois de mai, période où les terrains sont habituellement praticables. Toutefois, cette mesure permet de sécuriser le cadre réglementaire et d'éviter toute difficulté d'organisation.

VOTE n°3

Terrains et installations

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2464 voix
- Sont CONTRE : 365 voix
- Abstentions : 67 voix

Les dispositions de l'annexe 4 sont validées à 87.10% des suffrages exprimés.



• **Annexe 7 – Obligations Jeunes et Féminines**

Nicolas LEVASSEUR présente la proposition d'allègement du nombre d'équipes de jeunes masculines pour les clubs engagés dans les compétitions régionales, ainsi que la suppression des obligations féminines pour le championnat R3 masculin.

Concernant les obligations féminines, un groupe de travail a été constitué sur ce sujet. Il tient à remercier l'ensemble des participants — présidents de district, dirigeants, entraîneurs et techniciens — pour la qualité des échanges et la sincérité des positions exprimées.

Il indique que les discussions n'ont pas permis de dégager un consensus clair, entre, d'une part, la crainte que la suppression de cette obligation freine les efforts des clubs en faveur du développement du football féminin, et, d'autre part, la volonté de certains de soutenir davantage les clubs déjà engagés dans cette démarche.

Le Comité directeur a donc choisi une approche en deux étapes :

- dans un premier temps, proposer la suppression de l'obligation féminine pour le championnat R3 ;
- dans un second temps, mettre en place des mesures de valorisation et d'accompagnement des clubs investis dans le développement du football féminin.

Il rappelle que la Ligue de Football de Normandie est actuellement la seule à maintenir de telles obligations féminines, et souligne que le nombre de licenciées féminines est en légère stagnation, voire en baisse.

Il précise également que cette mesure répond à un engagement pris auprès des clubs lors de la campagne électorale, et que le Comité directeur souhaite honorer cette promesse. Si la proposition est validée, son application interviendra dès la saison 2025-2026.

En complément, la réforme prévoit un abaissement des obligations en matière d'équipes de jeunes masculines pour les clubs régionaux. La proposition vise à uniformiser ces obligations à trois équipes pour l'ensemble des niveaux régionaux :

- une équipe d'animation,
- une équipe de préformation,
- et une équipe de formation.

Cette harmonisation vise à simplifier les exigences réglementaires et à soutenir les clubs dans la structuration de leurs effectifs jeunes.

VOTE n°4

Annexe 7 – Article A – Abaissement des obligations en matière d'engagement d'équipes masculines jeunes pour la R1, R2 et R3

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2097 voix
- Sont CONTRE : 731 voix
- Abstentions : 68 voix

L'abaissement des obligations en matière d'engagement d'équipes masculines jeunes pour la R1, R2 et R3 est acté à 74.15% des suffrages exprimés.

VOTE n°5

Annexe 7 – Article A – Suppression de l'obligation d'engagement des équipes féminines pour les clubs dont l'équipe seniors masculine est engagée en R3

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1992 voix
- Sont CONTRE : 731 voix
- Abstentions : 173 voix

La suppression de l'obligation d'engagement des équipes féminines pour les clubs dont l'équipe seniors masculine est engagée en R3 est actée à 73.15% des suffrages exprimés.

Thomas CIAPA CARVAILLO présente la modification des sanctions applicables aux clubs ne respectant pas les obligations.

Jusqu'alors, les saisons précédentes, un club en infraction était empêché de monter dès sa première année, et un retrait de points était appliqué à partir des saisons suivantes.

À compter de la saison 2025-2026, la sanction sera désormais appliquée dès la saison de l'infraction, avec un retrait de points au classement général, et se poursuivra de manière identique pour les saisons suivantes en cas de nouvelles infractions.

VOTE n°6

Annexe 7 – Article D – Modification des sanctions infligées aux clubs ne répondant pas aux obligations d'engagement

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2020 voix
- Sont CONTRE : 714 voix
- Abstentions : 162 voix

La modification des sanctions infligées aux clubs ne répondant pas aux obligations d'engagement est validée à 73.88% des suffrages exprimés.

● Règlements Généraux de la L.F.N.

Thomas CIAPA CARVAILLO continue sa présentation sur une modification de l'article 152.4 Il rappelle qu'il s'agit simplement d'une harmonisation avec le texte fédéral. En effet, un joueur licencié après le 31 janvier peut évoluer en série inférieure à la D1 et non exclusivement en dernière série de District.

VOTE n°7

Règlements Généraux de la L.F.N. – Article 152.4

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2619 voix
- Sont CONTRE : 182 voix
- Abstentions : 95 voix

La modification de l'article 152.4 est validée à 93.50% des suffrages exprimés.

• Championnats Régionaux Séniors

Léo RIVIÈRE indique que la réforme du N3 touche à sa conclusion. À compter de la saison prochaine, deux accédants du R1 accéderont au N3, ce qui nécessite une adaptation du règlement pour tenir compte de ce nouveau nombre d'accédants. Conformément à l'**article 6**, il y aura désormais un accédant par groupe.

Concernant l'**article 11**, une nouveauté est introduite pour faciliter l'organisation des deux dernières journées de championnat. Jusqu'à présent, ces journées se déroulaient simultanément pour tous les niveaux, ce qui posait des difficultés logistiques et de disponibilité des officiels.

Afin d'améliorer l'organisation, il est désormais prévu que :

- toutes les rencontres de R1 et R2 seniors se jouent le samedi à 18h00 ;
- toutes les rencontres de R3 seniors se jouent le dimanche à 15h00.

VOTE n°8

Championnats Régionaux Séniors – Article 6 et 11

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2669 voix
- Sont CONTRE : 118 voix
- Abstentions : 109 voix

Les modifications des articles 6 et 11 sont validées à 95.77% des suffrages exprimés.



• Championnat Régional U14

Thomas CIAPA CARVAILLO précise qu'il s'agit d'une information et non d'une disposition soumise au vote. Il s'agit d'un oubli dans le règlement du championnat U14 régional, concernant les conditions de participation des licenciés âgés de 12, 13 et 14 ans. Ces conditions, qui limitent la participation à trois joueurs, étaient déjà appliquées mais n'avaient pas été formellement incluses dans le règlement.



• Championnats régionaux U12/U13

Léo RIVIÈRE rappelle que le travail présenté a été réalisé par un groupe de travail, en lien avec les districts. Pour la saison en cours, une première partie des propositions concerne les catégories U12 et U13. Le groupe poursuivra ses travaux sur les autres catégories dès la saison prochaine. Il tient à souligner le travail de Clément GRIGNON qui était porteur de ce projet.

Cette initiative répond à une demande de la Fédération, qui souhaitait que toutes les ligues mettent en place des **championnats élite U12 et U13**. Ainsi, ces championnats ont été créés avec :

- 16 équipes par championnat, réparties en 2 poules de 8 ;
- une première phase géographique, suivie d'une deuxième phase par niveaux.

Le règlement transmis inclut notamment les critères d'accession pour ces championnats.

Par ailleurs, l'**article 5 du championnat R2 U13** a été modifié pour harmoniser la pyramide et réduire le nombre d'équipes en R2 U13, passant de 32 à 16 équipes.

Intervention de Denis PREVEL de l' U.S.F. FECAMP s'interroge sur le règlement et demande comment il est possible de favoriser les critères d'accès aux championnats plutôt que la compétition.

Léo RIVIERE explique que cette démarche répond à un cahier des charges fédéral. L'objectif est de mettre l'accent sur la formation globale du club plutôt que sur la performance d'une équipe ou d'une génération spécifique. Les critères retenus permettent d'évaluer la capacité du club à accueillir des joueurs de niveau élite, d'où la priorité donnée aux critères plutôt qu'aux résultats sportifs.

VOTE n°9

Création des championnats U12/U13 Elite et modification de l'article 5

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1876 voix
- Sont CONTRE : 803 voix
- Abstentions : 217 voix

La création des championnats U12/U13 Elite et la modification de l'article 5 sont validées à 70.03% des suffrages exprimés.



• Coupes de Normandie Séniors Féminines

Nicolas LEVASSEUR précise que la Coupe de Normandie Seniors Féminines sera désormais ouverte uniquement aux clubs régionaux (R1, R2) et clubs de district, les clubs évoluant en divisions nationales étant exclus de cette compétition.

VOTE n°10

Exclusion des équipes participant aux championnats nationaux

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2538 voix
- Sont CONTRE : 164 voix
- Abstentions : 194 voix

L'exclusion des équipes participant aux championnats nationaux est actée à 93.93% des suffrages exprimés.



• Compétitions régionales U16F

Nicolas LEVASSEUR précise que, pour répondre également au cahier des charges de la Fédération, il sera permis aux clubs de travailler sur trois années d'âge, afin de faciliter et dynamiser le championnat. Ces propositions incluent notamment le passage de la catégorie U16F à U15F, applicable au championnat régional, à la Coupe de Normandie et aux finales régionales futsal.

VOTE n°11

Passage de U16F à U15F pour le championnat régional, la Coupe de Normandie et les finales régionales Futsal

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2297 voix
- Sont CONTRE : 271 voix
- Abstentions : 328 voix

Le passage de U16F à U15F est acté à 89.45% des suffrages exprimés.



• Règlement régional Futsal

Léo RIVIERE présente la proposition de modification du règlement du championnat régional futsal seniors. Afin de dynamiser la pratique du futsal, un groupe de travail a été constitué, incluant des représentants de tous les districts et les conseillers techniques. Léo RIVIERE salue Ayoub BENAZZOUZ, représentant le développement du futsal au Comité de Direction.

La réforme proposée vise à structurer les compétitions seniors en deux phases :

- Première phase : sectorisation des championnats, confiée aux districts, qui peuvent organiser un championnat inter-district ou district, selon leur choix. Cette proposition a été acceptée par tous les districts.
- Deuxième phase : participation des clubs d'élite régionale, avec 6 équipes qualifiées pour le championnat régional futsal. Les matchs se dérouleront aller-retour, et le vainqueur de cette phase participera à la phase d'accèsion en D2 futsal.

VOTE n°12

Réforme du championnat régional futsal

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2250 voix
- Sont CONTRE : 211 voix
- Abstentions : 435 voix

La réforme du championnat régional futsal est validée à 91.43% des suffrages exprimés.



• Annexe 8 – Statut Régional des Educateurs

Pascal LAFLEURIEL présente deux points concernant la formation et le statut des éducateurs.

1. Appellation des diplômes

Il rappelle que, conformément à la nouvelle nomenclature de l'IEFF et de la DTN, les diplômes évoluent avec le passage des CFF aux CFI et l'intégration de nouveaux diplômes fédéraux : *Responsable École de Foot*, *Coach Jeunes* et *Coach Seniors*.

Il s'agit d'une mise en conformité avec l'architecture nationale et cette évolution ne fait pas l'objet d'un vote.

2. Statut des éducateurs – Annexe 8

L'intervenant rappelle que les obligations figurant dans l'annexe 8 du statut des éducateurs, concernant les seniors R1 et R2, sont fixées par le statut fédéral et ne peuvent donc pas être modifiées (obligation du BEF). Les propositions soumises concernent :

- **Les seniors R3** : volonté d'être moins contraignant, en conservant une obligation de diplôme fédéral (DF) – diplômes de la filière bénévole – avec maintien de l'obligation du BMF pour les éducateurs sous contrat, seul diplôme permettant la contractualisation.
- **Les compétitions jeunes R1 et R2 ainsi que les compétitions féminines** : la réflexion a été guidée par la volonté de renforcer l'accompagnement des meilleurs jeunes joueurs, en cohérence avec les objectifs du PPF.
 - Pour les **équipes jeunes R1**, il est proposé un encadrement assuré par un titulaire du **BEF / UEFA A**, afin de garantir un niveau d'expertise élevé dans l'entraînement, la gestion du match et le climat d'apprentissage.
 - Pour les **équipes jeunes R2**, l'encadrement resterait basé sur les diplômes fédéraux (DF), sauf pour les éducateurs sous contrat.

L'intervenant souligne que cette structuration vise également à :

- Aligner les compétitions d'excellence avec le diplôme d'excellence régional (BEF) ;
- Anticiper les futures obligations pour les clubs susceptibles d'accéder au niveau national ;
- Intégrer le fait que le BMF pourrait rencontrer des difficultés d'agrément à l'avenir auprès de France Compétences, ce qui a conduit à retenir une hiérarchie DF → BEF.

Un délai de mise en conformité est prévu, d'une à deux saisons selon les catégories concernées.

Intervention de Franck PAILLETTE de PACY MENILLES RACING CLUB sur l'harmonisation des diplômes, et plus précisément sur le recours au BEF. Il demande si, dans le cadre des championnats U12 et U13 élite, un éducateur pourrait entrer en formation BEF alors qu'il s'agit de football à 8.

Ce n'est pas prévu à ce jour : la convention de mise en situation pédagogique pour le BEF ne prévoit pas encore l'intervention sur des pratiques à effectif réduit. Toutefois, il est probable que cela évolue. La proposition que nous faisons aujourd'hui s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique nationale visant à ce que les championnats U13 élite/excellence soient encadrés par des éducateurs titulaires du BEF.

Un titulaire du BEF possède déjà les connaissances nécessaires, puisqu'il est généralement passé par des formations antérieures telles que le BMF ou le DEF responsable de groupe, qui couvrent la pratique du football à effectif réduit (5 ou 8 joueurs). Ce qui est recherché dans l'utilisation du BEF, c'est avant tout l'expertise de jeu, la qualité de l'éducateur dans la conduite de séance et l'accompagnement des joueurs, indépendamment du format de pratique.

Pour répondre clairement : aujourd'hui, ce n'est pas encore possible car les conventions signées avec l'IEFF ne permettent pas de réaliser un stage pédagogique BEF sur du foot à effectif réduit — à l'exception du U11 régional. Mais nous espérons une évolution rapide, notamment parce que ces nouvelles compétitions à effectif réduit seront amenées à être évolutives, avec des phases en foot à 8 puis des phases en foot à 11 pour les U12/U13.

Franck PAILLETTE réagit en précisant qu'il partage tout à fait l'idée de placer les meilleurs éducateurs auprès des équipes de jeunes. Sa préoccupation porte surtout sur les conditions d'accès aux diplômes. Il souhaite s'assurer que, dans l'évolution du dispositif, les clubs puissent continuer à orienter les éducateurs vers les formations adaptées, que ce soit pour le foot à 8 ou le foot à 11, et que l'évaluation repose bien sur leurs compétences pédagogiques, leur capacité à analyser le jeu, et ainsi de suite.

Il ajoute un second point : le BEF représente un investissement financier important pour les clubs. C'est un élément majeur à prendre en compte dans la réflexion globale. Même s'il reconnaît que placer les meilleurs éducateurs auprès des jeunes est essentiel, il insiste sur le fait que cette exigence doit s'accompagner d'une prise en compte des réalités budgétaires auxquelles les clubs sont confrontés.

Pascal LAFLEURIEL confirme que c'est effectivement un calcul que les clubs doivent mener. Aujourd'hui, plus de 60 % d'entre eux ont choisi d'encadrer leurs équipes régionales jeunes avec un éducateur titulaire du BEF. Cela représente certes un coût supplémentaire par rapport à un encadrement assuré par un éducateur moins diplômé, mais il estime que les clubs ont considéré que l'investissement en valait la peine. Selon lui, ces clubs ont raisonné en se disant que la qualité des joueurs issus de leur propre formation serait, à terme, plus avantageuse que le fait de recruter des joueurs formés ailleurs. Il juge que cette logique est cohérente et pertinente, et indique partager pleinement cette approche.

Intervention de Charly LEMAITRE du S.C. DE FRILEUSE s'interroge sur la raison pour laquelle les inscriptions au BMF sont maintenues cette année.

Romain FERET répond qu'il est désormais presque certain que France Compétences retirera l'agrément du diplôme BMF. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a demandé à l'équipe technique régionale d'opérer rapidement une transition vers le DF. Il reconnaît que poursuivre les inscriptions au BMF n'a pas réellement de sens dans ce contexte. Il précise néanmoins qu'il existera des équivalences, mais rappelle que, dans les faits, l'encadrement dans les clubs repose majoritairement sur des bénévoles. C'est pour cela qu'il a également demandé à ce que les formations DF soient repensées, afin d'être davantage proposées en soirée et le week-end.

Selon lui, le BEF demeure le véritable niveau d'accès à la professionnalisation. Il conclut en indiquant très franchement que, s'il était arrivé plus tôt dans le processus, il n'aurait pas maintenu le BMF, et estime que ce diplôme disparaîtra probablement dès l'année prochaine.

Charly LEMAITRE réagit en demandant si les personnes qui entrent en BMF perdent leur temps ?

Pascal LAFLEURIEL répond que les personnes engagées dans un BMF ne perdent absolument pas leur temps. Le diplôme conservera sa valeur : il restera un titre professionnel permettant notamment de s'engager contractuellement, et cet acquis ne disparaîtra pas.

Il ajoute qu'au-delà des aspects économiques ou financiers, le BMF demeure une formation de grande qualité. Si la Fédération — via l'IEFF et la DTN — venait effectivement à perdre l'agrément du BMF, elle serait contrainte de repenser l'architecture de ses formations bénévoles. Les DF constituent déjà une première réponse, mais les contenus devront sans doute être réajustés pour préserver l'apport pédagogique et technique que le BMF fournissait jusqu'ici.

Intervention de Thierry HERVIU, Président du S.C. DE FRILEUSE qui explique qu'il s'apprête à envoyer deux éducateurs en formation BMF dès le mois de juin, dans le cadre d'un contrat d'alternance. Cela représente un coût de 30 000 € pour son club. Il s'inquiète donc de voir cet

investissement potentiellement remis en question à terme, et souligne que, même si l'on valorise le rôle du bénévole, ces choix restent lourds financièrement pour les clubs.

Pascal LAFLEURIEL répond que la question relève de la professionnalisation. Il souligne que France Compétences ne prend en compte que les temps pleins, alors que de nombreux éducateurs sont sous contrats à temps partiel. Il estime que le BMF reste une formation précieuse pour le développement des clubs et des jeunes, mais reconnaît que les taux actuels de professionnalisation (30 à 40 %) sont encore loin des objectifs attendus (60 à 70 %).

Intervention de Jean-Luc PIGNOL, Président du ST. MALHERBE CAEN-CALV.B.NORM. s'interroge sur les conséquences de la suppression passée du BMF avec double qualification (BMF-BP JEPS), qui permettait aux jeunes d'accéder à des emplois à temps plein dans le football. Il souligne que cette suppression a privé certains clubs de leur investissement dans ces formations bi qualifiantes. Il reconnaît l'intérêt de la création du BEF pour professionnaliser et améliorer les compétences des éducateurs, mais demande si la Ligue envisage de permettre à nouveau aux clubs de proposer des formations donnant aux jeunes une double qualification, afin qu'ils puissent intégrer le marché de l'emploi et vivre de leur passion.

Pascal répond que la volonté est de maintenir le BMF, mais qu'il faut d'abord examiner les chiffres et anticiper l'avenir. Il précise que le BMF pourra coexister avec des formations bi qualifiantes pour permettre une vraie double qualification. Selon lui, le BMF reste une formation efficace pour les éducateurs et développeurs de football de base, mais sa pérennité future reste à confirmer.

Jean-Luc PIGNOL précise que, sur le territoire, trois grands clubs – Le Havre, Caen et QRM – se sont fortement investis dans la formation. Contrairement à certaines structures privées axées sur le profit, ces clubs souhaitent être pleinement acteurs de l'écosystème normand, afin de garantir aux jeunes une formation solide, des perspectives professionnelles et la possibilité de rester dans la région. Il ajoute que toute collaboration future avec la Ligue sera bienvenue, comme cela a été le cas par le passé.

Pascal LAFLEURIEL répond que, même si la discussion s'éloigne du sujet initial, la Ligue est totalement d'accord avec cette démarche. Il précise que les DF peuvent s'associer aux formations BP JEPS pour renforcer l'attractivité des clubs, en combinant BP JEPS et formations bénévoles (DF). Il cite l'exemple de la collaboration réalisée avec Le Havre et confirme que cette approche peut se poursuivre sans problème.

Intervention de Vincent LAIGNEAU de l'U.S. ALENCONNAISE 61 demande des précisions sur la date d'effet mentionnée au 1er juillet 2025 et soulève un second point : il rappelle que l'accessibilité aux formations a évolué depuis qu'il a passé ses diplômes. Aujourd'hui, de nombreux clubs rencontrent des difficultés pour recruter des éducateurs pour leurs jeunes. Il comprend la volonté de renforcer les compétences via le BEF, mais s'inquiète du sort des éducateurs expérimentés disposant d'un BMF, souvent engagés professionnellement et empêchés de suivre le BEF.

Il demande s'il ne serait pas possible de prévoir une solution intermédiaire pour valoriser et maintenir ces éducateurs dans les clubs, en renforçant éventuellement le BMF, afin de préserver leur rôle et la cohésion au sein des clubs.

Pascal LAFLEURIEL confirme la mise en conformité en deux ans et qu'il croit aux bienfaits des diplômes fédéraux (DF : Responsable École de Foot, Coach Jeune et Senior) et qu'il serait peut-être utile d'en renforcer le contenu. Toutefois, il précise que cela ne résout pas le problème de la professionnalisation, car ces diplômes n'ont pas de finalité professionnelle.

Intervention de Christophe VALENTIN, Président du F.C. SERQUIGNY NASSANDRES exprime sa surprise face à l'usage du terme « professionnalisation », rappelant que la Ligue de Normandie est majoritairement composée de clubs amateurs. Il souligne que le BEF implique un concours d'entrée, un coût important (environ 2 500 €) et des formations sur plusieurs semaines, ce qui rend difficile la participation pour des éducateurs amateurs ayant une activité professionnelle.

Pascal LAFLEURIEL explique que la professionnalisation vise avant tout à mettre les clubs en conformité avec le droit du travail, en tenant compte du volume horaire des éducateurs et entraîneurs, qui ne permet plus toujours de cumuler une autre activité à temps plein. Il ajoute que, sur le plan pédagogique, la qualité des formations proposées par l'IFFF et la DTN est solide, et que les résultats obtenus en termes de formation des jeunes joueurs sont satisfaisants.

Christophe VALENTIN réagit en exprimant son accord sur la nécessité d'élever le niveau des éducateurs pour qu'ils soient performants. Cependant, il souligne que dans ses équipes seniors

régionales, les entraîneurs sont entièrement amateurs, et il ne voit pas comment les contraindre à suivre une formation d'une semaine sur leur temps libre.

Pascal LAFLEURIEL répond que des mesures et dispositifs existent déjà, permettant de faciliter à la fois la disponibilité des éducateurs et le financement de ces formations.

Intervention de Sébastien LEPAGE de l'E.S. DAMVILLE demande des précisions sur le terme « facilité » utilisé, car il suscite des interrogations au sein de l'assemblée.

Pascal LAFLEURIEL répond qu'il existe les comptes CPF et les aides FAFA qui forment un ensemble de mesures de soutien pour les clubs et éducateurs.

Mais Sébastien LEPAGE réagit en précisant qu'ils ne souhaitent pas des facilités financières mais en temps car quelqu'un qui travaille 151h par mois, ce n'est pas évident de pouvoir faire la formation.

Pascal LAFLEURIEL rappelle que suivre des formations implique toujours un investissement en temps, parfois sur des congés, et que cela reste nécessaire pour assurer la qualité des contenus et des résultats. Il précise que le vrai problème n'est pas la disponibilité des éducateurs, mais le nombre limité de places dans les formations, ce qui empêche certains candidats motivés d'y accéder.

Le Président Romain FERET souhaite revenir sur ses propos que le BMF ne génère pas d'emplois, contrairement au BEF, qui crée environ 70 % d'emplois reconnus par France Compétences. Il souligne que la finalité professionnelle concerne uniquement le BEF, et que cela ne dépend pas du statut amateur ou professionnel des clubs.

Il ajoute qu'il a demandé à l'équipe technique de renforcer les formations DF, en proximité avec les clubs, le soir et le week-end, pour mieux accompagner les éducateurs. Enfin, il indique que la disparition du BMF est un choix stratégique, qui pourrait être réévalué dans le futur.

Jean-Luc PIGNOL reprend la parole et salue la logique des propos de Pascal concernant l'avenir du football. Il souligne cependant deux points : la nécessité d'aménager les formations pour les éducateurs amateurs expérimentés afin qu'ils puissent se former, et la mise en place d'une période d'implication plus longue. Il insiste sur le rôle de la Ligue pour accompagner les clubs dans les délais de formation et d'application, afin de former des jeunes pour l'emploi et non pour le chômage.

Romain FERET rassure les clubs sur le délai de conformité et précise que si la demande des clubs est d'allonger cette mise en conformité, ce sera alors un projet sur la mandature.

Intervention de Dominique MONGIAT du F.C. DU PAYS AIGLON partage l'exemple de Khaled EDDAHBI, éducateur ayant suivi la formation BMF, qui a fait progresser ses équipes de U13 à U15 R1 malgré le fait qu'il ait été recalé à plusieurs reprises des tests BEF. Il souligne que le BMF a été très utile pour le club, même s'il ne mène pas directement à la professionnalisation. Il conclut en rappelant sa conviction que le meilleur éducateur n'est pas toujours avec l'équipe première, mais là où il peut vraiment faire progresser les jeunes.

VOTE n°13

Article 5 de l'Annexe 8 – Modification du niveau de diplôme minimum requis pour l'éducateur encadrant une équipe engagée en R1 > BEF : harmonisation sur toutes les catégories R1 – **R1F Seniors**

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 620 voix
- Sont CONTRE : 2058 voix
- Abstentions : 218 voix

La modification du niveau de diplôme pour la R1F est refusée à 76.85% des suffrages exprimés.

VOTE n°14

Article 5 de l'Annexe 8 – Modification du niveau de diplôme minimum requis pour l'éducateur encadrant une équipe engagée en R1 > BEF : harmonisation sur toutes les catégories R1 – **R1 Jeunes**

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 337 voix
- Sont CONTRE : 2294 voix
- Abstentions : 265 voix

La modification du niveau de diplôme pour les R1 Jeunes est refusée à 87.19% des suffrages exprimés.

VOTE n°15

Article 5 – Modification des appellations de diplômes pour les championnats régionaux R2 et R3 Séniors / Jeunes

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 457 voix
- Sont CONTRE : 2250 voix
- Abstentions : 189 voix

La modification des appellations de diplômes pour les championnats régionaux R2 et R3 Séniors / Jeunes est refusée à 83.12% des suffrages exprimés.



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

5 – ELECTION DE LA DELEGATION DE LA L.F.N. AUX ASSEMBLEES FEDERALES

Roger DESHEULLES rappelle que le football en France est régi par la Fédération Française de Football, une association de type 1901, dont l'organe principal est l'Assemblée Fédérale, équivalente à l'assemblée de la Ligue. Cette instance se réunit deux fois par an et comprend des représentants des clubs professionnels et des organes déconcentrés, élus lors de l'Assemblée électorale.

Pour la mandature en cours jusqu'en juin 2028, les postes ont été pourvus pour le Président de la Ligue, le Président Délégué et les Présidents des Districts. Un poste de représentant des championnats nationaux libres seniors n'avait initialement pas de candidat ; le président a pris l'initiative de proposer un binôme à élire. Enfin, la Ligue doit chaque année élire ses représentants des licenciés par tranche de 50 000 licenciés. Au 30 juin dernier, la Ligue comptait 120 000 licenciés, donnant droit à deux postes, dont les candidatures ont été validées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales, le 5 juin dernier.

- **Election du représentant des clubs disputant un championnat national seniors**

Délégués « Titulaire »	Délégués « Suppléant »
Christophe LECUYER	Stéphane GILQUIN

VOTE n°17

Election du représentant des clubs disputant un championnat national seniors – Titulaire Christophe LECUYER – Suppléant Stéphane GILQUIN

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2507 voix
- Sont CONTRE : 206 voix
- Absentions : 183 voix

Le binôme Christophe LECUYER – Stéphane GILQUIN est élu à 92.41% des suffrages exprimés.

- **Postes des Délégués par tranche de 50 000 : 1^{er} poste**

Délégués « Titulaire »	Délégués « Suppléant »
Guy DORIZON	Xavier LEFRANCOIS

VOTE n°18

1^{er} poste de Délégué par tranche de 50 000 licenciés (titulaire et suppléant) – Titulaire Guy DORIZON – Suppléant Xavier LEFRANCOIS

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2194 voix
- Sont CONTRE : 415 voix
- Absentions : 287 voix

Le binôme Guy DORIZON – Xavier LEFRANCOIS est élu à 84.09% des suffrages exprimés

- **Postes des Délégués par tranche de 50 000 : 2nd poste**

Délégués « Titulaire »	Délégués « Suppléant »
Karine PAIS	Emilie ZEYMES

VOTE n°19

2nd poste de Délégué par tranche de 50 000 licenciés (titulaire et suppléant) – Titulaire Karine PAIS – Suppléant Emilie ZEYMES

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2472 voix
- Sont CONTRE : 216 voix
- Absentions : 208 voix

Le binôme Karine PAIS – Emilie ZEYMES est élu à 91.96% des suffrages exprimés.

✘ ✘ ✘ ✘ ✘

L'Assemblée Générale Elective est close et la parole est laissée à Kerstie ABERGEL pour la suite de l'Assemblée Ordinaire.

✘ ✘ ✘ ✘ ✘

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Kerstie ABERGEL revient sur le sujet précédent concernant le statut des éducateurs, estimant que le troisième vote n'a peut-être pas été entièrement compris. Elle propose de donner la parole à Thomas pour clarifier ce qui a été voté, afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

Thomas CIAPA CARVAILLO précise que le vote ne concerne pas la partie élite, jeune ou féminine, déjà validée. Le statut des éducateurs pour les jeunes R2 et autres devait être mis à jour car certains diplômes (CFF 2 et CFF 3) n'existent plus. L'objectif du vote était donc d'appliquer les équivalences imposées par la Fédération, en remplaçant les anciens diplômes par les nouvelles références actuelles, comme le DF coach jeune, afin de disposer d'un texte à jour pour la saison prochaine.

Intervention de Romain VIARD, Président de CONDE S. souligne que certains éducateurs possèdent encore le CFF3, qui n'est pas strictement équivalent au DF (le DF correspondant au CFF 3 + 1 jour de formation). Il suggère donc que le texte mentionne CFF3 ou DF plutôt que de supprimer purement et simplement le CFF 3.

Thomas CIAPA CARVAILLO répond que, bien qu'il ne soit pas expert en formation, exiger un diplôme qui n'est plus enseigné n'a pas beaucoup d'intérêt.



6 – INTERVENTION DE MUSTAPHA MZARI ROSSI, Représentant de l'ANDES

Mustapha MZARI ROSSI se présente comme ancien éducateur de football et élu local, membre du bureau national de l'Association Nationale Des Élus du Sport (ANDES), qui regroupe désormais près de 100 communes dans le département contre seulement 8 en 2021. L'ANDES travaille étroitement avec le ministère des Sports et dispose d'une convention avec la Fédération Française de Football.

Il explique que les enjeux évoqués aujourd'hui sont également ceux des élus : propriétaires des équipements, ils définissent la politique sportive locale. À l'approche des élections municipales, toutes les collectivités revoient leurs orientations sportives. L'encadrement des éducateurs, la qualité de l'offre de football, l'attractivité des clubs, ou encore la pratique féminine sont des sujets centraux. Il souligne d'ailleurs la vétusté des équipements sportifs en France, souvent inadaptés aux besoins actuels — notamment pour les féminines — et rappelle que l'ANDES milite auprès de l'État pour un plan d'investissement massif.

Il insiste également sur le rôle que peuvent jouer les élus pour faciliter l'organisation de compétitions, citant notamment les difficultés rencontrées pour trouver des salles pour le futsal : grâce à leur réseau, les élus peuvent parfois débloquer rapidement des solutions.

Enfin, il alerte sur la baisse récente du budget national du sport, dénoncée par une pétition de l'ANDES réunissant 10 000 signatures et soutenue par 37 fédérations. Une diminution des moyens des collectivités aura forcément un impact sur les clubs, notamment de football.

Il remercie la Ligue pour son invitation et salue l'organisation du Festival Pitch accueilli dans sa commune, appelant à renforcer les collaborations entre clubs, collectivités et instances du football pour accueillir davantage d'événements.



7 – INTERVENTION DE CEDRIC BETTREMIEUX, Président de la Ligue de Football des Hauts-de-France et membre du COMEX

Cédric BETTREMIEUX indique être membre du COMEX et responsable de la DSI et du futsal, remercie Romain pour son invitation et le félicite pour la tenue de cette première Assemblée générale.

Il rappelle l'importance du plan national de l'engagement, notamment sur la lutte contre les violences. La signature de la convention avec les districts montre une avancée forte : seules deux Ligues l'ont déjà mise en place. Il salue cet engagement collectif, essentiel pour protéger clubs, arbitres et éducateurs.

Il insiste ensuite sur la nouvelle dynamique démocratique : pour la première fois, les clubs amateurs ont pu voter à l'élection fédérale. Ce changement renforce leur place au sein de la Fédération, aux côtés des Ligues, des districts et du football professionnel. Les dirigeants fédéraux restent connectés au terrain — il cite son propre rôle de directeur sportif en club — pour mieux comprendre les réalités quotidiennes.

Il invite les clubs à faire remonter leurs difficultés via les districts et les Ligues, afin que la Fédération puisse adapter ses décisions. Il souligne les progrès réalisés sur l'arbitrage, le recrutement, la fidélisation et les protections autour des arbitres.

Sur la partie informatique, il reconnaît les difficultés passées mais note les améliorations récentes : plus de stabilité, un meilleur support, un début de modernisation des applications fédérales. L'objectif est de proposer des outils plus simples, adaptés au mobile et facilitant la tâche des bénévoles, dans un contexte de fort turnover.

Il aborde ensuite les chantiers fédéraux :

- Soutien au football professionnel, indispensable au financement global du football français
- Réformes de gouvernance pour renforcer le lien entre pros et amateurs
- Arrivée du Fonds Nike en 2026–2027, qui permettra de développer de nouveaux dispositifs d'aide
- Mise en place d'aides plus souples et accessibles, pouvant aller du gros investissement au petit matériel essentiel pour la vie des clubs.

Il conclut en rappelant que tous partagent le même objectif : adapter le football d'aujourd'hui aux pratiques et attentes des jeunes générations. La Fédération souhaite se rapprocher encore davantage des clubs pour les accompagner dans ces évolutions.

Il termine en remerciant l'ensemble des bénévoles et éducateurs, « ceux qui font vivre le football au quotidien », et souhaite une bonne fin de saison à tous.



CLOTURE de Romain FERET, Président de la L.F.N.

« Il est temps de conclure cette Assemblée générale. Je souhaite adresser un dernier mot de remerciement au Crédit Agricole et à Madame HOCHET pour leur présence et leur soutien, ainsi qu'au Crédit Agricole Normandie-Seine pour leur déplacement. Merci également à nos partenaires — Intersport, Generali, et tous ceux que j'ai croisés aujourd'hui. Surtout, merci à vous, les clubs, d'avoir pris le temps de venir, de faire la route et de participer à ce moment important. Je vous souhaite une très bonne fin de saison, de bonnes vacances ».

Le Président,



Romain FERET

Le Secrétaire Général



Roger DESHEULLES

Les éléments visés par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.ff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.